

REGLEMENT INTERIEUR ATELIER LOISIRS CREATIFS

_ Les ateliers Loisirs Créatifs sont avant tout un moment de convivialité, de détente et d'échanges de savoir-faire.

_ la participation aux ateliers implique l'acceptation des règles inhérentes aux activités de groupe : hygiène, respect du matériel, des horaires, participation à l'installation et au rangement.

_ Si le déroulement de l'atelier est perturbé par une personne sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, ou pour toute autre cause (propos raciste, homophobe, attitudes de dénigrement etc..), l'animatrice et / ou la coordinatrice appréciera si la personne peut être raisonnable ou s'il vaut mieux la tenir à l'écart voire proposer au CA son exclusion.

Toutefois en cas d'absence de l'animatrice ou coordinatrice, le (la) référent de cet atelier peut en faire part au bureau.

_ Ces ateliers sont proposés les lundis de 14h à 16h30 à ST Brevin et les mardis de 14h à 16h30h à Paimboeuf.

_ En début de chaque mois, une réunion a lieu pour faire le point sur les activités proposées par les adhérents et référents. Deux à trois animations sont retenues.

_ Chacune des personnes choisit son activité, sachant que celle-ci sera effectuée sur une durée de 3 à 4 séances en moyenne.

_ Tout travail commencé et non terminé dans les délais restera en l'état ou sera emporté chez soi.

_ Rien ne restera en stock à l'Association.

_ Une participation est demandée en fonction de l'activité choisie (0,50 € à 3 €).

_ Les enfants ou petits-enfants des adhérents ne sont pas admis lors des ateliers (des ateliers Parents/enfants ou Grands-parents/enfants sont organisés ponctuellement au cours de l'année)

_ Le ménage de la salle est fait après chaque atelier par les participants eux-mêmes.

_ Vers 16h15 une pause-café est proposée dans la cuisine. Le nettoyage et le rangement de la vaisselle incombe à chacun.

Nom :

Fait à :

Prénom :

Le

Signature :